

INFO PREF

OCTOBRE - NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2023

178

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU 43^{ÈME} CONGRÈS ORDINAIRE DU SYNDICAT NATIONAL



ERDEVEN
DU 6 AU 10 NOVEMBRE 2023



LUNDI 6 NOVEMBRE 2023

Par un accueil des plus chaleureux, nos camarades du MORBIHAN, reçoivent nos congressistes. L'ensemble des congressistes se joignent aux conseillers syndicaux

nationaux pour remercier vivement la section du MORBIHAN et les camarades de la BRETAGNE pour la tenue de ce 43^{ème} congrès.

Après les formalités administratives et la remise d'un souvenir, chacun se retrouve, et apprécie cet instant de convivialité.

Le 43ème congrès de notre syndicat FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR peut commencer ses travaux !!!

BULLETIN D'ADHÉSION



BULLETIN À REMETTRE À VOTRE SECRÉTAIRE DE SECTION OU À RETOURNER À : FO PRÉFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR : 11 rue des Saussaies - 75008 PARIS

Les cotisations versées aux organisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66% des sommes versées ou à un crédit d'impôt pour les non imposables (sauf imposition frais réels)

NOM : _____

PRÉNOM : _____

GRADE : _____

INDICE : _____

AFFECTATION : _____

E-MAIL : _____

TÉLÉPHONE : _____

déclare vouloir adhérer au Syndicat National F.O. Préfectures et des Services du Ministère de l'Intérieur

Fait à : _____ Le _____

SIGNATURE : _____

Secrétariat Général :

13, rue Cambacères immeuble Lamartine - 75008 PARIS

Adresse postale :

11 rue des Saussaies - 75008 PARIS

Tél. : 01 40 07 62 91 (ou 62 92, ou 62 93)

Fax : 01 40 07 10 22

E-mail : fo-prefectures@interieur.gouv.fr

Site intranet : http://fo-prefectures.ext.mi

Site internet : www.fo-prefectures.com

Directeur de la publication : Christine Marot

Rédacteur en chef : Romuald DELIENCOURT

N° commission paritaire : 0310S07569

N° ISSN : 0154-7895

Bulletin n°178

Octobre - Novembre - Décembre 2023

Dépôt légal : 4ème trimestre 2023

Imprimerie Iropa Rouen

02 32 81 30 60

Syndicat National FORCE OUVRIERE
des Personnels de Préfecture
et des Services du Ministère de l'Intérieur

ÉDITO

Mes chers camarades,



4 ans après l'Isle-sur-la-Sorgue, nous nous sommes retrouvés à Erdeven, en Bretagne, pour notre 43^{ème} Congrès.

Un grand merci à nos camarades de Bretagne pour leur accueil, leur investissement, leur enthousiasme et la qualité de l'organisation.

86 sections départementales étaient présentes ou représentées avec une nouvelle fois une forte participation de nos délégués de l'Outre-mer. Avec la création d'une section à Wallis-et-Futuna, FO Préfectures et SMI est désormais présent dans tous les territoires ultramarins, démontrant par-là l'attachement de notre syndicat aux collègues qui exercent à des milliers de kilomètres de la métropole.

Ensemble et réunis, nous aurons pu échanger et travailler durant cette semaine bretonne en adoptant des résolutions fortes et en faisant évoluer nos statuts.

L'élection du nouveau Conseil Syndical National aura également été un moment fort de ce congrès avec 22 candidats pour 17 postes, montrant ainsi le désir de nombre d'entre nous de vouloir s'investir encore plus dans l'action de notre syndicat, la défense de nos collègues et de leurs droits, et notre soutien indéfectible à un service public républicain digne de ce nom.

Des échéances importantes s'annoncent déjà, comme la réorganisation des SGCD, l'organisation des JO 2024... et, bien entendu, les élections professionnelles 2026 : Toutes et tous ensemble, il nous faudra œuvrer pour maintenir la place de notre syndicat dans les préfectures et SGCD, à savoir la première, et même augmenter notre représentativité.

Ce congrès aura aussi été l'occasion de saluer nos camarades partis ou partant en retraite et de leur souhaiter le meilleur dans leurs nouvelles carrières.

Au nom du Conseil Syndical National, je vous présente mes meilleurs vœux pour 2024.

Bien amicalement,
Christine MAROT,
Secrétaire générale

1^{ÈRE} SÉANCE PLÉNIÈRE : MARDI 7 NOVEMBRE 2023

La trésorière générale, **Christine JORIS**, en présence de la commission de contrôle, a appelé les sections (environ 160 congressistes présents). Elle nomme également le 1er bureau pour la 1ère séance plénière : Joël TERRASSON (INDRE ET LOIRE) comme président de séance et ses deux assesseurs, Elisabeth MINBIELLE (GIRONDE) et Christelle POTTIER (MARNE).

Nos camarades **Isabelle BALTUS** secrétaire de section du MORBIHAN, **Josiane TORILLEC** déléguée régionale de la BRETAGNE et les camarades de la région BRETAGNE souhaitent la bienvenue à tous les congressistes et déclarent officiellement l'ouverture du 43ème congrès du syndicat FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. Cette ouverture du congrès est suivie par la diffusion d'un film en souvenir du 42ème congrès. Cette rétrospective reprend des moments forts des déplacements du syndicat national dans les sections départementales mais aussi des moments de vie au sein des sections.

Le président déclare ouvert le 43ème congrès ordinaire et fait observer une minute de silence au nom de tous les camarades disparus depuis le dernier congrès. Il souhaite également à nos camarades absents pour cause de maladie, un bon rétablissement pour continuer la lutte avec nous.

Le premier intervenant à la tribune est notre invité M. **Pierrick SIMON** secrétaire général de l'Union Départementale FO du MORBIHAN. Notre camarade souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et présente la situation de FO au sein de son département. Le MORBIHAN est un département en difficulté économique, il nous rappelle toute l'histoire du

syndicat au sein de ce département et les luttes qui ont permis des avancées sociales. Le tourisme représente plus de 10% du PIB du département, cette activité touristique en période estivale crée des emplois de saisonniers. Une activité particulière pour l'Union Départementale qui informe ces jeunes salariés de leur droit au travail. La présence de FO au sein du département est bien représentée, notre section contribue à ce développement. Lors des élections professionnelles de 2022, nos camarades du Morbihan ont obtenu 59,42% des voix, et ainsi gagné 4 sièges de titulaires sur 6. Félicitations pour leur travail !

RAPPORT FINANCIER

Christine JORIS trésorière générale présente oralement le rapport de trésorerie pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022 et précise que le rapport écrit est consultable sur place ainsi que les pièces justificatives. Elle rappelle l'obligation de publication des comptes au JORF.

Les cotisations tant au niveau de la Fédération que de la Confédération sont à jour.

La trésorerie nationale a fait face à des dépenses importantes avec les élections professionnelles de 2022 et les déplacements entre autres.

Rappel de gestion auprès des délégués, les sections doivent verser régulièrement leurs cotisations. Concernant l'application e-fo, qui permet de faire les commandes de cartes et de timbres, chaque trésorier de section doit se rapprocher de son UD pour créer un compte ou redemander ses identifiants qui lui sont propres.

Christine JORIS rappelle aux sections de régler régulièrement par trimestres les cotisations. Avec la période du COVID, les années 2019 et 2020 ont été décalées et ainsi ont obligé la trésorerie nationale à débloquer des fonds pour faire face aux dépenses courantes.



Nous constatons une diminution du nombre d'adhérents depuis 2019, et qui s'accroît en 2021.

Toutefois, notre trésorerie nationale fonctionne correctement, et le résultat est positif

Le président invite les délégués à remplir les prises de parole pour intervenir. Personne ne souhaite s'exprimer sur la présentation de la trésorerie. Ainsi le président donne la parole à **Jean-Pierre BREHINIER**, rapporteur de la commission de contrôle chargée de la vérification de la comptabilité et du contrôle des opérations financières du syndicat.

La commission constate la gestion rigoureuse et sincère des comptes. La commission rappelle



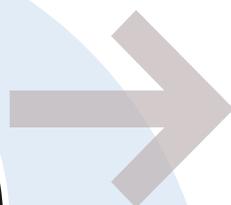
qu'elle a effectué de façon aléatoire, une vérification des factures ainsi que des livres de compte. Elle indique un dysfonctionnement dans la remontée des bordereaux de versement de la part de certaines sections. Elle précise que le renvoi de matériels (cartes et timbres) non utilisés n'est pas toujours appliqué comme le prévoit la confédération. Toutefois, la commission propose d'approuver la gestion financière des quatre derniers exercices.

Le président de séance propose au vote à main levée le rapport de la trésorerie. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Le président appelle les candidatures des futurs membres de la commission de contrôle.

Les camarades **Myriam ASSILA** (13 Bouches-du-Rhône), **Cynthia CATENA** (66 Pyrénées orientales), **Anne-Laure MERRER** (78 Yvelines), **Mylène BEGUE** (52 Haute-Marne) et **Nathalie ERRO-CASTILLO** (31 Haute-Garonne) sont mandatées par l'assemblée.





RAPPORT D'ACTIVITÉ

Présentation du rapport d'activité par **Christine MAROT** secrétaire générale du syndicat FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR.

Christine MAROT débute son allocution par les remerciements. Notre congrès réunit plus de 160 délégués de toute la France, métropole mais aussi des territoires ultra-marins dont notre camarade **Germaine FILIMOHAAU** secrétaire de la nouvelle section de **WALLIS et FUTUNA**.

Merci à nos camarades d'avoir effectué ce long voyage pour certains.

Un mot chaleureux pour la section du **MORBIHAN** et à la région **BRETAGNE**, qui ont organisé cet événement important dans la vie de notre syndicat.

Merci à **Frédérique RIVIER JOLLY** du secrétariat, **Pascal VAN DEN HEUVEL** notre juriste, aux membres du bureau national, du conseil syndical national, aux délégués régionaux, aux responsables de section mais aussi aux responsables de thématique, **David PEVERELLI** (filière sociale), **Laurent BELLIARD** (filière technique), **Catherine MAGRI** (juridiction administrative) et **Romuald DELIENCOURT** (communication du syndicat national).

Le Conseil Syndical National voit partir des camarades, en effet **Philippe BELAMY**, **Claude MODESTIN**, **Hélène MIGLIORINI**, **Laurent NEVEU**, **Mireille NITA-COMLAR** et **Marie-Line MISTRETTA** qui n'ont pas souhaité se représenter à ces responsabilités. La secrétaire générale les remercie chacun personnellement pour leur investissement.

Christine MAROT présente une partie du rapport n° 177 (inFO Pref) et l'actualise au vu des dernières réunions. Différents sujets sont évoqués. Le fonctionnement des secrétariats généraux communs, les lignes directrices de gestion, la suite de MPP, la situation des services « Étrangers ».

La situation est très compliquée dans les préfectures, les sous-préfectures, les SGCD et les SGAMI... Le manque de moyens humains reste un point de difficulté dans de nombreux endroits. Le manque d'attractivité devient un handicap pour certaines préfectures, ce qui rend l'exercice plus difficile. La dématérialisation de nos missions s'accroît, plus

particulièrement aux services des « Étrangers », la mise en place de l'ANEF et la création de plateforme de titres dans les régions PACA et OCCITANIE ; doit on s'attendre à une nouvelle version de PPNG !!!

Christine MAROT félicite l'ensemble des délégués pour leur investissement lors des élections professionnelles de 2022. Le résultat est sans appel, notre syndicat reste **MAJORITAIRE** et garde la 1ère position au Comité Social d'Administration de Réseau des Préfectures et des SGCD. Malgré nos résultats sur notre périmètre, la **FSMI FO** passe en 2ème position face au « bloc » constitué de 14 syndicats (dont ALLIANCE, UNSA POLICE, SAPACMI et le SNIPAT) au CSA MINISTERIEL. Cependant, comme sur le précédent mandat, notre syndicat FO PREF SMI a 3 élus dans cette instance (**Christine MAROT**, **Romuald DELIENCOURT** et **Olivier BERGER**).

Présentation de leur bilan par les responsables de thématique :

David PEVERELLI intervient sur la filière sociale, en rappelant aux délégués que la filière sociale a perdu de son identité depuis les dernières élections professionnelles.

Dorénavant, c'est la CAP de la catégorie A administratif et social qui intervient pour la gestion personnelle des collègues.

Toutefois, l'action syndicale qu'il mène avec son équipe dans l'intérêt des collègues de la filière sociale continue plus que jamais. Des avancées sont obtenues, comme sur le télétravail, un plan de formation spécifique, la prévention des RPS, le dossier IRISS2..... Un bilan positif !

Nous ne pouvons qu'encourager David et nos représentants de la filière sociale à continuer de mener ces actions au quotidien, pour les collègues de soutien qui n'ont malheureusement pas le retour de leur investissement personnel.

Laurent BELLIARD évoque la situation des SGAMI, et plus particulièrement la partie atelier, immobilier. Le problème de l'attractivité est criant dans ces métiers en tension. Au delà de l'aspect géographique des postes qu'ont certains SGAMI, s'ajoute la problématique de la rémunération. En effet, le





secteur privé rémunère davantage que le ministère de l'Intérieur. Ainsi, des collègues ont fait le choix de partir, et les plus jeunes de ne pas se présenter aux concours. La création de l'ISS suite au Beauvau de la sécurité ajoute une certaine incohérence au sein de ce ministère et pénalise les collègues des SGAMI, administratifs et techniques.

Romuald DELIENCOURT présente les derniers travaux du groupe communication. Il remercie chaque participant qui compose ce groupe. L'activité en détail est indiquée dans l'infopref 177 spécial congrès, notamment un focus sur la création de la version mobile de notre site internet depuis les élections professionnelles de 2022.

Un point d'attention sur la gestion des dernières élections, où une cellule élection a été constituée de **Catherine BEN ASSAYA, Pascal MAUSSANT, Olivier BERGER et Romuald DELIENCOURT**. Cette cellule a permis de centraliser plus de 1500 candidatures pour tous les scrutins départementaux, régionaux, zonaux et nationaux. Ce mode de fonctionnement

cadre a permis à notre syndicat de ne perdre aucune voix pour des erreurs matérielles comme lors des élections précédentes.

La communication du syndicat est primordiale pour notre organisation, un syndicat qui ne communique pas est déjà disparu.

Catherine MAGRI fait un point de présentation sur les juridictions administratives. Lors des dernières élections notre syndicat a maintenu et conforté sa place de leader. Ce travail au sein des juridictions est nécessaire face à l'ambiance morose qui commence à gangrener chaque structure de tribunal administratif ou de cour d'appel administrative. Catherine a évoqué le mouvement de grève mené au TA de Mayotte, une négociation réussie car les collègues ont obtenu satisfaction pendant la période de préavis. .

Suite à ces rapports d'activité, des prises de parole ont été formulées :

Marc VOISINNE (49 Maine-et-Loire) et **Bénédicte LAVOCAT-MAILHOS** (17 Charente-Maritime).

Christine MAROT apporte des réponses aux interventions des délégués.

Le président propose le vote du rapport d'activité, il est approuvé à l'UNANIMITE.



PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS STATUTAIRES

Lors du Conseil Syndical national du 27 et 28 juin 2023, les conseillers ont validés les propositions de modifications statutaires comme le prévoit les statuts. Ces propositions sont présentées par Christine MAROT secrétaire générale à l'ensemble des délégués.

Suite à la présentation, des délégués ont souhaité intervenir pour demander des précisions sur certains articles.

Article 5 -

1^{er} proposition : Article 6

Intervention **Cyrille PATRINOS** (Ardèche)

Vote : **Pour : 267** / Contre 63 / Abst : 23

2^{ème} proposition : Article 11

Intervention **Cyrille PATRINOS** (Ardèche) et **Laurent**

CASTAGNA (Gironde)

Vote : **Pour 350** / Contre 3

3^{ème} proposition : Article 12

Intervention **Cyrille PATRINOS** (Ardèche)

Vote : **Pour : 350** / Abst 3

4^{ème} proposition : Article 19

Vote : **Pour 353**

5^{ème} proposition : Article 24

Intervention **Nicolas LOREAL** (Saint-Pierre-et-Miquelon)

Vote : **Pour 353**

6^{ème} proposition : Article 29

Vote : **Pour 353**

7^{ème} proposition : Article 30

Intervention **Nathalie ERRO-CASTILLO** (31 Haute-Garonne)

Vote : **Pour 332** / Contre 21

Article 6 -

Nul ne peut être élu conseiller syndical, s'il ne remet par écrit au secrétariat national, au plus tard **15 jours calendaires avant le jour de l'ouverture du congrès** :

- une déclaration de candidature mentionnant son état-civil complet, son grade, son affectation, sa section syndicale et son adresse personnelle et comportant une déclaration sur l'honneur indiquant qu'il est en conformité avec l'article 7 des statuts ;
- ses cartes d'affiliation syndicale des **trois** années précédentes et celle de l'année en cours ou une attestation du trésorier de section justifiant de son

appartenance au syndicat depuis au moins **quatre** ans. Toute candidature formulée contrairement à la règle fixée par le précédent paragraphe sera considérée comme irrecevable de plein droit. En cas de contestation, le congrès sera appelé à trancher avant l'ouverture du scrutin.....

Article 11 -

L'assemblée générale ou congrès se réunit au moins une fois **tous les quatre ans**, sur convocation du secrétaire général. A titre exceptionnel, **le congrès peut être avancé**, d'une année sur décision du conseil syndical national.

Des assemblées générales extraordinaires sont convoquées, lorsqu'elles sont demandées : ou par le quart des sections, ou par le tiers des syndiqués, ou par la majorité des membres du conseil syndical national.

Article 12 -

L'assemblée générale ou congrès est constituée par les délégués des sections départementales du syndicat, à raison d'un délégué par section jusqu'à vingt-cinq adhérents, deux délégués pour les sections de vingt-six à soixante-quinze adhérents, trois délégués pour les sections de soixante-seize à cent cinquante adhérents et quatre délégués pour les sections comptant plus de cent cinquante adhérents. Le nombre d'adhérents est calculé d'après le nombre de timbres payés par la section au cours des **seize** trimestres des **quatre** années civiles précédant l'assemblée générale à raison de **quarante** timbres par adhérent.

Article 19 -

Lors des élections professionnelles, le délégué régional sera l'interlocuteur local principal pour les autres syndicats composants la FSMI FO dans l'élaboration des listes des instances de concertation et **en €** SGAMI. Il devra associer les secrétaires de sections et informer le syndicat national.

Article 24 -

Le bureau rend compte de son activité aux adhérents de la section, réunis en assemblée générale au moins une



fois par an, sur convocation du secrétaire de la section. La tenue de l'assemblée générale est obligatoire dans un délai maximum d'un mois lorsqu'elle est demandée par la majorité des membres du bureau ou des adhérents de la section ou par le secrétaire général du syndicat national en cas de situations conflictuelles, de problèmes de trésorerie ou d'inaction du bureau de la section.

Le conseil désigne sur proposition du bureau les candidats et/ou les représentants appelés à siéger au sein des instances locales de concertation (~~commissions administratives paritaires locales, comités techniques, comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail, commissions locales d'action sociale...~~) ainsi que dans les organismes fédéraux et confédéraux locaux.

Le conseil syndical est obligatoirement réuni par le bureau en vue de la préparation du congrès national du syndicat. Il étudie les rapports adressés aux sections par le secrétaire général. Il organise une réunion spéciale de l'assemblée générale des adhérents de la section pour lui soumettre les avis qu'il a préparés, ainsi que pour recueillir son approbation sur le choix des délégués au congrès désignés sur proposition du bureau.

Article 29 –

Rajout d'un paragraphe en fin d'article qui indique :
Le bureau du Conseil Syndical National approuve la proposition d'affectation du résultat qu'il lui est présenté pour chaque exercice comptable et approuve les comptes.

Article 30 –

Il est constitué une commission de contrôle chargée de la vérification de la comptabilité et du contrôle des opérations financières du syndicat.

Cette commission qui ne doit comprendre aucun conseiller syndical est composée de :

- deux membres désignés par le conseil syndical ;
- trois membres choisis par l'assemblée générale parmi les délégués.

La commission choisit elle-même son président, qui présente à l'assemblée générale un rapport sur la gestion financière du syndicat.

En fin de mandat, la commission **de contrôle** se réunit chaque fois qu'il est nécessaire et au moins une fois par an pour examiner les exercices comptables de la mandature.

Au-delà de ressources supérieures d'un montant de 230 000 €, le bureau du syndicat national mandate un commissaire aux comptes.





2^{ÈME} SÉANCE PLÉNIÈRE : MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023

Laurent NEVEU (CALVADOS) assure la présidence de cette séance avec les camarades **Carole TURUT** (GARD) et **Germaine FILIMOHAAU** (WALLIS et FUTUNA) aux fonctions d'assesseur.

Renouvellement du Conseil Syndical National

En application des statuts de notre syndicat, le CSN doit être renouvelé dans son intégralité, soit 17 postes.

22 candidatures ont été enregistrées par la commission de contrôle. Ces candidats doivent se présenter devant l'ensemble des délégués.

A l'issue des présentations et du résultat du second tour de vote, les 17 candidats sont élus pour intégrer le Conseil Syndical National sont :

Laurent BELLARD (311), Catherine BEN ASSAYA (187), Olivier BERGER (178), Jean-Pierre BOURKAIB (325), Frédéric CAILLAUD (241), Romuald DELIENCOURT (194), Brigitte FAIDHERBE (231), Alain FLATTIN (216), Jean-François HOSPITAL (263), Christine

JORIS (294), Bénédicte LAVOCAT-MAILHOS (205), Christine MAROT (344), Pascal MAUSSANT (214), David PEVERELLI (245), Didier SABATHE (200), Céline THUEL BOULEGUE (181) et Josiane TORILLEC (220).

Une pensée amicale pour nos 5 camarades non élus. les 17 membres du CSN nouvellement élus se sont réunis pour élire le nouveau bureau (composition p. 23).

Les congressistes ont rejoint les commissions pour l'élaboration des résolutions sur les thématiques suivantes :

résolution n° 1 : action syndicale et défense des conditions de travail

résolution n° 2 : réforme territoriale, avenir des préfectures SGCD

résolution n° 3 : défense du statut

résolution n° 4 : les filières techniques et de service groupe de travail Outre Mer

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION NATIONALE DES RETRAITÉS LE MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023

Après vérification des mandats des délégués, l'assemblée générale a été ouverte par notre Président Bernard RIBET.

Il salue l'arrivée parmi nous des nouveaux retraités : Eric BERGEON, Brigitte BINDI, François BOUVET, Martine CHANTECLAIR, Patrick FOUINETEAU et Jean-Paul TURLAN.

Il tient à excuser notre Secrétaire Générale Christine MAROT et notre trésorière nationale, Christine JORIS retenues toutes deux par l'organisation de l'élection du Conseil Syndical National. Elles font part de leur fidèle et amical soutien à notre Section Nationale des Retraités.

Il demande aux membres de notre assemblée générale d'avoir une pensée pour tous nos camarades handicapés, malades, pour ceux en situation d'isolement et pour les camarades qui ont perdu un proche ou un conjoint.

Pour tous nos camarades disparus pour Jean-Pierre DINAND, membre de notre bureau, récemment décédé, pour Pierre HOULIER ancien secrétaire général et Claude EVEILLARD, Bernard RIBET fait observer une minute de silence.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Bernard RIBET présente le rapport d'activité de la section nationale des retraités.

L'épidémie de Covid, maintenant derrière nous, avait perturbé notre rythme traditionnel de réunions dites « en présentiel ».

Nous avons pu les reprendre. Nous avons eu 2 réunions de bureau ainsi que 2 réunions avec les membres associés dont la dernière à la Rochelle.

Il rappelle l'importance de notre section qui permet de faire entendre la voix des retraités au sein de l'UFR qui porte nos revendications au niveau de la Fonction Publique mais aussi au sein du bureau de la Confédération Force Ouvrière.

Parmi nos revendications figurent des points forts :

- Il rappelle que les retraités ont perdu 20% de leur pouvoir d'achat en 15 ans dont 10% depuis 2017 ce qui représente 2,6 mois de pension d'où l'exigence d'une **revalorisation immédiate de 10% de nos pensions**. D'une année sur l'autre, nous subissons une spoliation de notre revenu du fait de la sous-indexation de la revalorisation par rapport à l'inflation. Ainsi, l'augmentation de 5,2% en janvier prochain ne représente même pas l'augmentation du coût de la vie.

- La santé :

Malgré les promesses, la loi dite « Grand âge » a été abandonnée.

On ne peut que constater la faillite de l'hôpital public, la crise des urgences, les difficultés d'accès à la médecine de ville (médecins généralistes et spécialistes) en milieu rural et dorénavant en milieu urbain.

Quant à la téléconsultation, outre qu'elle ne peut remplacer la visite chez un médecin pour un certain nombre de consultations, elle n'est pas disponible dans tout le territoire.

A cela s'ajoute des remboursements et l'augmentation des franchises pour le remboursement des soins.

- La protection sociale complémentaire

Si l'adhésion facultative des retraités au contrat de groupe a pu être obtenue, il reste la question de la couverture de la prévoyance. En effet, la plupart des contrats actuels prévoit un volet santé et un volet prévoyance, nous ne savons pas encore, ce jour, si la prévoyance sera incluse dans les contrats de groupe et dans quelles conditions. L'accord interministériel signé par la FGF prévoit pour les retraités la limitation de la cotisation à 175% de la cotisation d'équilibre, l'arrêt à l'âge de 75 ans de la tarification à l'âge ainsi que la mise en place d'un fonds de solidarité pour les bénéficiaires retraités, fixé à au moins 2 % des cotisations.

Quant au financement, si les actifs bénéficieront de terme d'une prise en charge de 50% de la cotisation de base, rien n'est prévu pour les retraités. D'où notre revendication récurrente d'un crédit d'impôt porté par la FGF et par la Confédération.

Restent beaucoup de questions aujourd'hui sans réponse : quelles seront les conditions applicables aux retraités d'aujourd'hui dans le cadre du contrat



43^{ÈME}

CONGRÈS ORDINAIRE



FO PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ERDEVEN

**FO PRÉFECTURE
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**



6 AU 10 NOVEMBRE 2023

→ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION NATIONALE DES RETRAITÉS (SUITE)

de groupe ? Quelle sera l'offre individuelle faite aux retraités qui n'intégreront pas le contrat de groupe ou dont la mutuelle ne sera pas retenue ?

Les négociations sont engagées au niveau ministériel. Mais rappelons que l'accord interministériel reste la référence.

- La dématérialisation

Nos dénonçons la fracture du numérique qui pénalise ceux qui ne possèdent pas d'ordinateur ou ne maîtrisent pas les logiciels administratifs qui en outre sont constamment évolutifs.

Les retraités ne sont pas les seuls concernés par ces difficultés, par cette exclusion.

La jurisprudence impose une alternative à la dématérialisation : nous devons donc continuer notre combat pour le maintien de la « voie papier » et d'un service d'accueil. La Défenseure des Droits ne cesse de plaider d'ailleurs en ce sens et le Conseil d'Etat récemment a condamné l'administration à l'occasion d'un contentieux sur un titre de séjour. Nous affirmons notre exigence de défense du service public.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

Situation de la section des retraités

Actuellement 128 adhérents sont comptabilisés dans notre section. Après une perte d'adhérents, la situation commence à s'inverser puisqu'il y avait 116 adhérents en 2019 lors du congrès de l'Isle-sur-la-Sorgue.

Il y a un effort de fidélisation qui doit continuer et il convient de sensibiliser les camarades actifs pour conserver les adhérents au moment du départ à la retraite.

Election du nouveau bureau

Aux termes de l'article 1er du règlement intérieur de la Section nationale des retraités, les membres de l'assemblée générale doivent procéder à l'élection du bureau :

Le président rend hommage à Josiane BESSE, notre vice-présidente, qui ne se représente pas et qui a œuvré au sein de notre bureau de nombreuses années. Il remercie également nos autres camarades sortants : Michel GUILLEMETTE et Yves LE POULAIN pour leur contribution.

Ont été élus à l'unanimité :

Présidence : Bernard RIBET

Vice-présidence : Geneviève CHAUSSE et Jean-Paul TURLAN

Secrétaires : Eric BERGEON, Brigitte BINDI, Martine CHANTECLAIR, Nelly MINARD, Alain ROUBY.

Sont membres de droit :

Notre Secrétaire générale du syndicat national : Christine MAROT.

Notre Trésorière générale du syndicat national : Christine JORIS.

Aux termes de l'article 1er du règlement intérieur, des **membres associés** peuvent participer, avec voix consultative, à la demande du Président, aux travaux du bureau national.

Lors de cette assemblée générale, le bureau a désigné comme membres associés :

Josette AUBRY, Josiane BESSE, Renée DUCCELLIS, Sylvia FORQUIGNON, Patrick FOUINETEAU, Pierre FUMEY, Yves Le POULAIN, Béatrice LEROY, Yannick MOREAU et Odile SCHILLING.

Résolution

Les membres de l'assemblée générale ont discuté et contribué à l'élaboration d'une résolution qui sera présentée aux délégués du congrès.

Les termes de cette résolution ont été adoptés à l'unanimité.

Clôture

Aucune autre question n'ayant été abordée, l'assemblée générale a été levée.



3^{ÈME} SÉANCE PLÉNIÈRE : JEUDI 9 NOVEMBRE 2023

La séance s'ouvre sous la présidence de Mireille NITACOMLAR (Hauts-de-Seine), et des camarades assesseurs Audrey ANGININ (Doubs) et Alain ROGER (Puy-de-Dôme).

Présentation et examen sur les rapports des commissions et vote des résolutions

RÉSOLUTION N°1

ACTION SYNDICALE ET DEFENSE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Président : **Michel LACAU**

Rapporteurs : **Christelle PANCALDI et Michelle ZUKOWSKI**

Réunis à Erdeven du 6 au 10 novembre 2023 au 43^{ème} congrès des personnels de préfecture et des services du ministère de l'Intérieur, les délégués FO Préfectures et des services du ministère de l'Intérieur réaffirment leur attachement à la Charte d'Amiens.

Les délégués confirment comme socle fondamental de notre action syndicale l'indépendance syndicale vis-à-vis de toute structure ou influence extérieure, action indispensable à la représentation et à la défense efficace des droits et intérêts matériels et moraux des salariés actifs, chômeurs et retraités. Face aux politiques menées par les gouvernements successifs soumis aux orientations européennes et mondiales qui sapent méthodiquement les acquis sociaux de tous les salariés, publics et privés au nom de dogmes de compétitivité et de réduction continue des dépenses publiques ;

Face à la politique de démantèlement systémique de tous les services publics et du Statut Général de la Fonction Publique ; Face à la campagne permanente de dénigrement des fonctionnaires, orchestrée par les pouvoirs politiques et financiers, relayée mécaniquement par de nombreux médias ;

Face à la volonté assumée des gouvernements de transférer la charge de leur gestion irresponsable des services publics et des gestions de crises successives sur les personnels de la fonction publique ;

Face à la stratégie volontaire de suppressions d'effectifs, de surexploitation inhumaine des personnels et de déstructuration minutieuse de l'organisation administrative, économique et sociale du territoire qui privilégie les intérêts privés et carriéristes ;

Le 43^{ème} congrès du syndicat national FORCE OUVRIÈRE des personnels de préfecture et des services du ministère de l'Intérieur :

REAFFIRME son attachement fondamental aux valeurs républicaines (République indivisible, laïque, démocratique et sociale) et à leurs aspects sociaux, notamment les différents régimes de retraite par répartition et de sécurité sociale fortement impactés par les réformes ;



RAPPELLE son attachement à la charte du dialogue social, pour une application aussi bien au niveau local, régional, zonal que national ;

RAPPELLE son attachement à l'égalité professionnelle femmes-hommes et redemande le respect de l'application, dans chaque département, du protocole signé le 7 mars 2014 par FO PREFECTURES ;

RAPPELLE que seul le paritarisme garantit la représentation des personnels et doit être institué à tous les niveaux de décision au travers des différentes instances (CSA, CAP).

Le congrès rappelle à cet égard son attachement indéfectible à l'échelon départemental ;

CONDAMNE la fusion des instances (comités techniques et CHSCT) en Comités sociaux d'administration et formations spécialisées qui aboutit à un fort affaiblissement des moyens donnés aux représentants du personnel dans leurs missions de surveillance et de suivi des conditions de travail ;

CONDAMNE fermement les conséquences constatées de la loi de transformation de la Fonction Publique supprimant l'exclusivité d'accès aux emplois publics par concours, seul garant de l'indépendance de la Fonction Publique ;

CONDAMNE la centralisation de la gestion des personnels, axée sur un objectif comptable, sans égard aux réalités humaines ;

EXIGE une réelle gestion humaine de proximité des personnels ;

DÉNONCE l'exploitation de collègues contractuels, vacataires et d'emplois « service civique », considérés comme des ressources « consommables » qui favorise la précarisation au sein du ministère de l'Intérieur ;

EXIGE l'amélioration des conditions d'emploi des contractuels et la transformation des CDD en CDI, dans la perspective de la titularisation de celles et ceux qui le souhaitent, par la voie du concours ;

S'INSURGE contre la détérioration des conditions de travail et ses conséquences sur l'état de santé physique et mentale des personnels.

DÉNONCE l'accroissement insupportable de la charge de travail pour les collègues.

EXIGE le rétablissement d'un véritable service public au service de l'usager et l'adaptation des moyens aux besoins réels des missions ;

CONSTATE la souffrance des agents due aux réformes, mobilités imposées, pressions incessantes, qui devient le quotidien des collègues ;

DÉNONCE :

- les réorganisations en cascade incohérentes, sans étude d'impacts ;

- les mobilités (géographiques ou fonctionnelles) imposées, - l'individualisation des carrières,

- la pression hiérarchique et le stress ainsi généré qui constituent des facteurs aggravants de plus en plus intenses ;

- le développement systématique de l'épuisement professionnel ;

CONDAMNE l'immobilisme du ministère pour mettre à niveau les réseaux de soutien, des acteurs de prévention dans chaque département (médecins de prévention, assistants sociaux, psychologues, inspecteurs sécurité santé au travail, assistants et conseillers de prévention) ;



EXIGE la tenue et le suivi régulier des cellules de veille et demande l'application du plan ministériel de prévention des risques psycho-sociaux ;

REVENDIQUE une adéquation des personnels, de leurs missions avec leur temps de travail effectif ;

DEMANDE l'application de l'accord ministériel du télétravail au ministère de l'Intérieur, pour atténuer l'épuisement dû au trajet domicile-travail et améliorer la qualité de vie des agents tout en s'inscrivant dans une démarche environnementale ;

REVENDIQUE la mise en place du télétravail à l'ensemble des CERT et dans les services dont les missions sont télétravaillables ;

REVENDIQUE l'application stricte de la charte du dialogue social, signée le 19 juillet 2021 basée sur les décrets de 1982 (droits syndicaux, CAP, CSA...) signée par FO PREFECTURES au sein du Ministère de l'Intérieur en tant qu'engagement réciproque entre l'administration et les représentants du personnel ;

EXIGE l'adaptation des moyens dévolus à l'action syndicale (ASA, crédits temps syndical) pour tous les niveaux de représentation (département, région et zone) ;

AFFIRME la nécessité de soutenir une action syndicale commune à tous les personnels (préfectures, sous-préfectures, SGCD, SGAMI, juridictions administratives) et sollicite à cet égard l'appui des structures fédérale et confédérale (notamment FSMI-FO et FGF-FO) ;

RÉAFFIRME fortement la nécessité de mettre en œuvre l'action juridique et contentieuse comme moyen de lutte syndicale ;

RÉAFFIRME l'intérêt de développer la syndicalisation auprès des collègues au sein des structures par le biais des sections et des délégués régionaux ;

Le Congrès **RAPPELLE** la nécessité de maintenir le lien entre les actifs et les retraités au sein des sections ;

Le Congrès **DEMANDE** une augmentation significative de la formation aussi bien des représentants du personnel qui siègent au sein des instances que celle des militants actifs dans les sections départementales ;

Le Congrès **MANDATE** le syndicat national pour soutenir et appuyer les actions engagées par les sections départementales (manifestations, pétitions, grèves ou toute autre mobilisation si nécessaire), et mandate les délégués régionaux pour les coordonner ;

Le Congrès **RAPPELLE** que les sections départementales se saisissent de tout dysfonctionnement affectant les personnels dans l'exercice de leurs missions, interpellent l'administration et alertent le délégué régional et le syndicat national. Le Congrès **RÉAFFIRME** son attachement à la représentativité de FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR au niveau national, régional, et départemental, et dans toutes les structures administratives de notre périmètre (préfectures, sous-préfectures, SGCD, DDI, juridictions administratives, SGAMI) au plus près des collègues, en privilégiant les contacts directs.

Le Congrès **RÉAFFIRME** que l'engagement syndical ne doit pas, de manière directe ou indirecte, constituer un préjudice dans la carrière de l'agent exerçant un mandat syndical. **Il ne doit ainsi pas rentrer en ligne de compte lors des décisions relatives à l'évolution professionnelle de l'agent (avancement au choix, concours) ou à la modulation du régime indemnitaire, ou la mobilité sous peine de constituer une discrimination.**

Enfin, le 43ème congrès du syndicat Force Ouvrière des personnels de préfecture et des services du ministère de l'Intérieur :

RAPPELLE sa solidarité active avec les salariés du secteur privé et du secteur public en lutte ;

AFFIRME qu'il mettra tout en œuvre pour défendre toutes ses revendications et **APPELLE** à la mobilisation des collègues face à la destruction de la fonction publique qui n'est plus une menace annoncée, mais une terrible réalité qui fragilise les fondements de notre République : Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité.

Adoptée à l'unanimité le jeudi 9 novembre 2023

Le congrès mandate le CSN pour la mise en œuvre de cette résolution

RÉSOLUTION N° 2 REFORME TERRITORIALE AVENIR DES PREFECTURES-SGCD

Président : **Mickaël VERMAUT**
Rapporteur : **Christelle POTTIER**

Le 43ème congrès du Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Personnels de Préfecture et des services du ministère de l'Intérieur ;

RECRUTEMENT

CONDAMNE la politique de poursuite de la baisse des effectifs et d'embauche de contractuels en CDD

EXIGE le recrutement d'emplois pérennes de fonctionnaires et la transformation des contrats à durée déterminée en CDI ;

DENONCE la dévalorisation systématique de l'image des agents du service public et le défaut d'attractivité des emplois publics par la mise en œuvre constante de politiques de sape dites de « réformes » ou d'« innovation » conçues par l'Etat ;

EXIGE la revalorisation immédiate du point d'indice indexé sur le niveau de l'inflation ;

REAFFIRME son attachement au recrutement par concours dans le cadre du statut général de la Fonction Publique, avec des spécificités pour l'outre-mer ;

REFORMES

RAPPELLE son opposition à la nouvelle réforme territoriale qui réduira encore de façon drastique les effectifs et les missions dévolues au service public ;

CONDAMNE la succession des réformes inappropriées, non préparées et précipitées, sans aucune anticipation des contraintes, facteurs de souffrances au travail et prétextes à la réduction des moyens, totalement incompatibles avec un service public accessible à tous ;

EXIGE que l'administration présente un bilan des réformes passées avant toutes propositions de réformes nouvelles ;

LE CONGRÈS DÉNONCE tous les projets de réformes territoriales dont la seule ambition est de faire des économies budgétaires ;

DÉNONCE la concentration des pouvoirs au profit du seul préfet de région et la gestion des moyens en budgets opérationnels de programmes régionaux (RBOP) qui annihilent le maillage départemental et infra-départemental des services de l'Etat ;

S'OPPOSE à toute mobilité forcée, engendrée par les réformes successives, les mutualisations, les



restructurations et réorganisations, les transferts et abandons de missions.

DÉNONCE le transfert de missions régaliennes de l'Etat et l'externalisation de pans entiers de services vers les collectivités territoriales, vers des agences diverses et autres offices ou entreprises marchandes ;

CONDAMNE les conséquences en termes de sécurité, de coût, de confidentialité, de fraudes pour les usagers et les agents ;

CONDAMNE l'organisation des missions en plateformes dans l'objectif de réduire les effectifs et de nature à éloigner l'usager de l'administration ;

CONDAMNE la volonté d'abandon des contrôles de légalité et budgétaire inscrits dans la Constitution (article 72) remettant ainsi en cause l'expertise et l'impartialité des agents de l'Etat ;

DEMANDE leur maintien au sein des services préfectoraux ;

DÉNONCE le non-respect par le ministère du niveau d'effectifs adaptés en préfecture et en sous-préfecture sur les missions dites prioritaires, conformément définies par le Plan « Plan Préfectures Nouvelles Générations » (PPNG), par la Directive Nationale d'Orientation (DNO), par le Projet Stratégique de l'Administration Territoriale de l'Etat (PSATE) et par les Missions Prioritaires des Préfectures (MPP) ;

CONDAMNE la mise en place de la réforme de l'Organisation Territoriale de l'Etat, avec la création d'un secrétariat général commun au sein de chaque département ;

DÉNONCE les conditions de travail des agents affectés dans les plateformes ;

EXIGE le renfort immédiat en effectif d'agents titulaires dans les préfectures et les SGCD ;

EXIGE la création d'une UO dédiée au SGCD avec plafond d'emploi et budget indépendant et masse salariale.

STATUT

CONFIRME son attachement indéfectible aux principes républicains d'unité, d'égalité, de neutralité et de laïcité ainsi qu'à l'application uniforme de la Loi au bénéfice des personnels et des usagers ;

EXIGE le maintien des statuts des personnels de la Fonction Publique qui, garantissent le respect de ces principes et qui ont été élaborés pour assurer la neutralité, l'impartialité, la probité de la Fonction Publique et l'égalité d'accès et de traitement aux services publics républicains sur l'ensemble du territoire.

EXIGE la défense du service public et du statut de ses agents.

SERVICE PUBLIC

EXIGE l'arrêt immédiat du démantèlement planifié des services publics par la création de plateformes ;

DÉNONCE l'objectif néolibéral de la privatisation des missions de service public et de la réduction des effectifs en désorganisant, volontairement, les services de l'Etat.

AFFIRME que le développement des services publics est nécessaire pour garantir le principe républicain d'égalité auprès de tous les citoyens.

DÉNONCE la dématérialisation à outrance des démarches administratives facteurs aggravants de la fracture numérique ;

RÉAFFIRME le maintien de l'échelon départemental et infra-départemental, garant d'un vrai service public de proximité.

EXIGE l'abandon immédiat de toute certification des préfectures et méthodes, telles que QUAL-@-ATE, SERVICES PUBLICS+ qui servent d'alibi et masquent la dégradation du service au public.

EXIGE le maintien du maillage territorial des sous-préfectures avec des missions, des moyens et des effectifs en personnels titulaires appropriés ;

S'INSURGE contre les politiques publiques qui visent à transformer les préfectures de département en sous-préfectures de

région et à supprimer les sous-préfectures d'arrondissement.

DÉNONCE l'amalgame fait entre service public et services au public ;

CONDAMNE la création de France Service + en lieu et place des structures existantes du service public dont la finalité est la mise en place de l'inter ministérialité et la précarisation de l'emploi public ;

Adoptée à l'unanimité le 8 novembre 2023

Le congrès mandate le CSN pour la mise en œuvre de cette résolution.

RÉSOLUTION N°3 DÉFENSE DU STATUT

Président : **Nicolas LOREAL**

Rapporteur : **Maëva SAMINE**

Le 43ème congrès du syndicat national Force Ouvrière des personnels de préfecture et des services du ministère de l'Intérieur ;

RAPPELLE son attachement au statut institué par les lois du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique Etat,

DEMANDE l'abrogation de l'article 55 de la loi 2019-828 de la transformation de la fonction publique du 6 août 2019 afin de rétablir la priorité du recrutement d'un fonctionnaire par voie de concours ou de mobilité sur les postes vacants ou les créations de postes

EXIGE LE RETRAIT de la réforme des retraites de 2023,

CARRIÈRES

REAFFIRME son attachement indéfectible au statut de la fonction publique, au service public garant de la cohésion sociale

RAPPELLE les conséquences humaines dramatiques des réformes successives dénoncées par FO (RGPP-REATE, PPNG, MPP):

- le transfert massif des missions des préfecture et la suppression des emplois publics,
- la remise en cause de l'égalité des droits des citoyens face à l'accès au service public.

RENOUVELLE son attachement au recrutement par concours, unique garantie d'un accès égal pour toutes et tous aux emplois de la fonction publique ;

RÉAFFIRME :

- son attachement au maintien de la grille indiciaire unique de la fonction publique d'État dans laquelle est classé l'ensemble des corps et des grades,
- son opposition à l'allongement des carrières et à la diminution des promotions de corps instaurés notamment par les réformes des retraites et la mise en place de PPCR ;

RÉITÈRE son attachement :

- à une fonction publique de carrière avec distinction du grade et de l'emploi,
- au maintien de catégories et de corps nationaux ;

DÉNONCE le recours à des corps interministériels dans toutes les catégories et dans toutes les filières, visant à casser la spécificité des corps d'origine, dans un objectif essentiellement comptable ;

RÉCLAME clarté et transparence des modalités d'accès au grade de GRAF et aux emplois fonctionnels de CAIOM comme



à l'éligibilité EFR, et EXIGE des garanties pour éviter des mobilités géographiques contraintes ;

DÉNONCE le recours aux emplois fonctionnels en lieu et place des corps et grades du statut des fonctionnaires ;

DÉNONCE le nombre insuffisant de postes aux concours, examens professionnels et promotions au choix toutes catégories confondues, au profit de la mise en place des recrutements de vacataires et de contractuels à tous les niveaux et ce dans un contexte inacceptable de baisse des effectifs ;

DÉNONCE l'inadéquation de l'entretien professionnel qui peut exclure des agents de toute reconnaissance (avancement, complément indemnitaire annuel, clause de revoyure de l'IFSE...) et de droit à la formation.

DÉNONCE le risque de défaut d'entretien professionnel physique lié à sa dématérialisation totale via ESTEVE ;

S'INSURGE contre la loi de transformation de la fonction publique qui autorise le recrutement d'agents en CDD pour une période de 6 ans maximum (soit 3 ans, renouvelables une fois) ;

S'OPPOSE à la création de filières métiers au détriment des corps actuels ;

REVENDIQUE une augmentation significative des taux de promotion, et des changements de corps ;

EXIGE que tout concours interne et examen professionnel de C en B ou de B en A, puisse donner lieu à une nomination géographique sur place, afin de permettre une véritable politique de promotion professionnelle ;

REVENDIQUE la pérennisation de l'examen professionnel de C en B et de B en A après la mise en place du plan de requalification ;

AFFIRME que l'évolution des missions, la technicité et l'adaptation permanente demandées aux agents doit faire l'objet d'une offre de formation professionnelle suffisante et adaptée, telle que demandée et recensée lors de l'entretien professionnel. Elle ne doit en outre pas être le prétexte au recours à l'emploi de contractuels ;

EXIGE l'amélioration des conditions d'emploi et d'accompagnement des contractuels et la transformation des CDD en CDI, dans la perspective de la titularisation de celles et ceux qui le souhaitent, par la voie du concours ;

EXIGE que les recours au détachement ne se substituent pas à l'ouverture des postes des concours internes et externes.

EXIGE que les agents en position de détachement soient véritablement comptabilisés dans le pourcentage des promotions au choix ;

EXIGE la nécessaire adéquation entre le handicap de l'agent et son poste d'affectation, conformément aux dispositions prévues dans les plans triennaux d'insertion des travailleurs handicapés et que le taux de 6 % des travailleurs handicapés soit respecté dans les services du ministère de l'Intérieur (hors recrutement de militaires) ;

EXIGE le relèvement significatif des ratios d'avancement aux grades supérieurs, notamment pour le passage de C en B ;

REFUSE que la fin de carrière soit un obstacle à l'avancement au choix ;

EXIGE la communication obligatoire par le préfet de département de la liste des agents promouvables et des projets de propositions de l'administration.

EXIGE une véritable concertation, au niveau départemental, avec les représentants du personnel ;

REFUSE le dessaisissement des CAP de leurs compétences en matière d'avancement et de mobilité et EXIGE le maintien d'un dialogue social effectif ;

S'OPPOSE à la publication obligatoire des postes sur MOB MI qui impose une validation par l'administration centrale de ces postes qui pourraient être pourvus en interne par décision du Préfet de département ;

REVENDIQUE la création d'un examen professionnel d'Adjoint administratif ou technique principal 2ème classe (grade C2) en Adjoint administratif ou technique principal 1ère classe (grade C3) ;

REVENDIQUE une cartographie et une nomenclature des postes à Fortes Responsabilités (CAIOM GRAF) ;

RÉMUNÉRATIONS

DÉNONCE le RIFSEEP qui individualise le traitement indemnitaire et qui fige le montant de l'IFSE sur plusieurs années ;

EXIGE l'harmonisation de l'IFSE avec celui de l'administration centrale ;

DÉNONCE les contraintes budgétaires imposées par l'Union Européenne qui servent d'alibi au gouvernement pour refuser d'ouvrir de véritables négociations salariales avec les représentants des personnels et imposer ses décisions unilatérales ;

REFUSE toute tentative d'instauration de rémunérations au mérite, principales ou accessoires ;

EXIGE :

- l'indexation du point d'indice sur le coût de la vie

- le retour au principe de négociations salariales annuelles ;

- un traitement supérieur au SMIC pour les plus bas salaires à hauteur de 120 % hors primes et indemnités ;

- la répercussion de l'augmentation du SMIC sur la totalité de la grille indiciaire, de façon à supprimer l'effet de tassement par le bas,

- l'augmentation immédiate des traitements, salaires et pensions de 10 % et une revalorisation de 44 points d'indice, premier pas vers le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat accumulée depuis 2000 ;

- que l'État délègue dès le début de l'année, dans le cadre de la gestion du RBOP, les crédits nécessaires au paiement réel de l'intégralité des rémunérations, en tenant compte, notamment de l'indice GVT de chaque préfecture et non plus sur la base d'une moyenne nationale ;

EXIGE dans le cadre d'une refonte globale, la revalorisation de la grille indiciaire en intégrant les primes et indemnités dans le traitement, ainsi que le reclassement simultané des corps et grades ;

REJETTE l'instauration de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) système qui institutionnalise la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires ;

EXIGE la suppression de la classification des groupes de fonctions dans le cadre de l'IFSE ;

EXIGE que le complément indemnitaire annuel (CIA) soit versé de façon égalitaire quel que soit le corps et le lieu d'affectation ;

EXIGE le retour du service des paies dans chaque préfecture, SGC, collectivité d'Outre-Mer ;

EXIGE l'égalité de traitement sur la prise en charge des repas, de l'hébergement, des indemnités kilométriques des véhicules personnels dans le cadre des frais de déplacements et leurs revalorisations, alignées sur le ministère au sein du SGC le plus favorable pour les agents ;

EXIGE le maintien de la prime Vie Chère pour les agents affectés en Outre-Mer afin de soutenir l'attractivité des postes dans ces territoires ;

EXIGE le maintien de l'ITR et la mise en place d'une alternative viable pour permettre aux pensionnés de rester vivre dignement en Outre-Mer ;

ACTION SOCIALE

Dans ce contexte de crise, les délégués(ées) du 43ème CONGRÈS du Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Personnels de Préfecture et des services du Ministère de l'Intérieur exigent un budget d'action sociale à hauteur de 3 % de la masse salariale et l'augmentation significative des budgets d'initiative locale pour permettre de répondre au plus près aux demandes des agents ;

Le congrès **RAPPELLE** son attachement au principe d'unicité de l'action sociale du ministère ;
EXIGE une véritable politique d'investissement en matière de logement pour tous les personnels du ministère ;
DEMANDE la généralisation des réservations interministérielles des logements sociaux, et **EXIGE** la transparence sur le contingent préfectoral réservé aux fonctionnaires de l'État (5%) ;
DEMANDE que l'attribution de logement tienne compte des missions exercées par les agents des préfectures et sous-préfectures ;
EXIGE l'accès à une restauration collective de proximité et de qualité par une politique de maintien et de création de RA et de RIA pour les agents actifs et pensionnés ;
REVENDIQUE un panier de soins à la hauteur de la situation des agents dans le cadre de la protection sociale complémentaire prenant en compte les spécificités de l'Outre-mer ;
EXIGE une partie prévoyance en dehors de la concertation
DENONCE la PSC comme une augmentation du pouvoir d'achat des fonctionnaires
EXIGE la revalorisation de la subvention interministérielle pour les repas des agents, accompagnée d'aides ministérielles complémentaires et d'une politique d'harmonisation des postes à charge ;
EXIGE, en l'absence de restauration collective accessible, l'attribution d'un titre de restaurant permettant de prendre un vrai repas équilibré à un coût modique ;
EXIGE l'augmentation du nombre de berceaux et le maintien du CESU 6-12 ans sur l'ensemble du territoire ;
DEMANDE la revalorisation de toutes les prestations sociales et notamment le Supplément Familial de Traitement ;
EXIGE du ministère la prise en charge intégrale du chèque vacances et le retour de la participation pour les pensionnés ;
DEMANDE la création de nouvelles prestations notamment l'aide aux études des enfants et la garantie du paiement des loyers sur l'ensemble du territoire ;
RAPPELLE que les personnels de préfecture pensionnés sont de droit bénéficiaires de l'action sociale et des services sociaux du ministère de l'Intérieur au niveau départemental ou central et sont de droit bénéficiaires de l'action sociale interministérielle au niveau régional ;
EXIGE que l'État prenne les dispositions nécessaires afin que l'information parvienne à tous, via notamment la valorisation et la généralisation du réseau des correspondants de l'action sociale ;
Le **CONGRÈS RAPPELLE** son attachement à la reconnaissance des travailleurs en situation de handicap ;

Adoptée à l'unanimité le 8 novembre 2023

Le congrès mandate le CSN pour la mise en œuvre de cette résolution.

RÉSOLUTION N° 4 LES FILIÈRES TECHNIQUES ET DE SERVICE

Président : **Pierre BOURDIER**
 Rapporteuse : **Nathalie FOUSSIER**

Le 43ème CONGRÈS du Syndicat National Force Ouvrière des Personnels de Préfecture et des services du ministère de l'Intérieur réuni à ERDEVEN du 6 au 10 novembre 2023.

CONDAMNE la création des Secrétariats Généraux Communs (SGC).

DÉNONCE les chartes ministérielles de gouvernance qui

isolent les personnels techniques dans leurs périmètres respectifs.

EXIGE, par conséquent, une égalité de traitement quel que soit le périmètre d'origine des agents,

EXIGE, par ailleurs :

- une augmentation des taux de promotion,
- l'application d'un Règlement d'Emploi des Personnels Techniques et de Service (REPTS) révisé et harmonisé,
- la publication au fil de l'eau de la cartographie des postes d'Agent Principal des Services Techniques (APST) sur l'ensemble des périmètres,
- l'ouverture de l'examen professionnel de contrôleur chaque année et pour chacune des spécialités.

EXIGE le retour aux spécificités des métiers techniques.

CONDAMNE l'externalisation des missions qui entraîne :

- des coûts élevés dans l'exécution des travaux dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint et le recours obligatoire à des marchés publics inadaptés et insatisfaisants,
- une réalisation souvent défailante devant être reprise par les personnels techniques et aggravant leur surcharge de travail,
- la disparition progressive des emplois techniques.

DEMANDE la création d'un examen professionnel basé sur la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) pour le passage d'Adjoint Technique Principal de 2^e classe (ADTP2) à Adjoint Technique Principal de 1^{re} classe (ADTP1).

DEMANDE la création d'un comité social d'administration de réseau pour les SGAMI.

DEMANDE l'alignement et la revalorisation des primes et indemnités sur celles de l'administration centrale et leur intégration dans le traitement.

DEMANDE la mise en place de l'ISS au bénéfice des agents des filières techniques et de service du ministère de l'Intérieur.

S'INSURGE contre les contraintes exorbitantes auxquelles peuvent être soumis ces personnels et **EXIGE** :

- un effectif suffisant afin de garantir une répartition des astreintes respectueuse de la conciliation des rythmes de travail avec la vie privée, dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux et de la qualité de vie au travail,
- le paiement immédiat de toutes les heures supplémentaires,
- le respect du droit à la formation tant professionnelle que promotionnelle, notamment par la mise à disposition d'une offre spécifique et adaptée aux différents métiers,
- l'installation de postes informatiques sur chaque site (notamment dans les résidences) permettant le libre accès à la messagerie et à l'intranet, dans le cadre du droit individuel à l'information et à la formation,
- l'observation stricte des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité et notamment le suivi médical professionnel et post-professionnel,
- l'application stricte des horaires variables,
- le libre exercice des droits syndicaux,

EXIGE la possibilité de prendre des congés (CA et RTT) en dehors des absences des membres du corps préfectoral.

EXIGE l'application du guide de la vie en poste par les membres du corps préfectoral et leurs familles.

S'OPPOSE aux missions d'ordre privé imposées par le corps préfectoral,

RAPPELLE que l'autorité d'emploi ne peut être que le préfet ou son représentant légal hors de toutes interférences fami-



liales pour tous services et, en particulier, les gardes d'enfants, d'ascendants, d'animaux, etc.

CONDAMNE le recours illégal aux agents techniques et administratifs pour réaliser les travaux de déménagement du corps préfectoral, de leurs ayants-droits et **RAPPELLE** l'existence d'une indemnité réglementaire pour prendre en charge le coût de ces événements de carrière, qui doit être utilisée à cette fin. **EXIGE** l'application stricte de la charte du dialogue social au niveau départemental dans le cadre des LDG, pour la filière technique.

EXIGE une réelle amélioration des grilles indiciaires et la revalorisation des grilles d'APST.

EXIGE le recrutement de fonctionnaires en nombre suffisant pour assurer les missions permanentes.

CONDAMNE le recours à des contractuels dans le cadre de contrats courts successifs et répétitifs et **EXIGE** l'amélioration de leurs conditions d'emploi, notamment la transformation des CDD en CDI.

DEMANDE la requalification immédiate des emplois fonctionnels d'APST en poste de contrôleur, véritable reconnaissance statutaire du travail accompli et des responsabilités exercées.

MANDATE le conseil syndical national et le secrétariat national pour obtenir de l'administration la réalisation de l'ensemble de ces demandes.

Adoptée à l'unanimité le 8 novembre 2023

Le congrès mandate le CSN pour la mise en œuvre de cette résolution

MOTION FILIÈRE SOCIALE

Réunis à Erdeven du 6 au 10 novembre 2023, les délégués du 43^{ème} congrès des personnels de préfecture et des services du ministère de l'Intérieur FORCE OUVRIÈRE réaffirment leur attachement à la spécificité de la filière sociale.

Les représentants FO

DEMANDENT le renforcement du réseau des assistants de service social dans les départements qui le nécessitent;

EXIGENT que soient préservés l'indépendance et l'autonomie du positionnement de la filière sociale face aux évolutions à venir de l'organisation des administrations de l'état et **REAFFIRME** son attachement à un service social des personnels au niveau Ministériel;

EXIGENT la mise en place par le ministère de l'Intérieur d'une véritable politique de prévention de santé et des risques psychosociaux pour toute la filière sociale ;

DEMANDENT que le travail de la filière sociale se fasse toujours dans le respect de ses travailleurs sociaux, du cadre déontologique d'intervention et du secret professionnel dans l'intérêt des agents;

EXIGENT une revalorisation immédiate du régime indemnitaires de toute la filière qui reste bien en dessous des régimes indemnitaires de même catégorie pour les autres corps.

EXIGENT une meilleure gestion administrative de la filière avec de la transparence, du respect des règles statutaires dans les promotions comme dans les mobilités ;

DEMANDENT la mise en place d'un examen professionnel pour le grade d'assistant principal de service social et la révision du règlement intérieur national.

EXIGENT des moyens humains, financiers, matériels et organisationnels adaptés au fonctionnement du réseau et aux exigences qui lui sont imposées par l'administration.

Le congrès mandate le CSN pour la mise en œuvre de cette motion

MOTION OUTRE-MER

Président : **Rose-Hélène BOUTANT**

Rapporteur : **Rahamatou CHANFI**

Réunis à Erdeven du 06 au 10 novembre 2023, les délégués du 43^{ème} congrès des Personnels de Préfecture et des services du ministère de l'Intérieur réaffirment leur attachement aux spécificités de l'Outre-Mer ;

EXIGENT que le ministère tienne ses engagements vis-à-vis de l'ensemble des territoires et départements d'outre-mer en matière de rattrapage des promotions au choix;

EXIGENT le respect des Lignes Directrices de Gestion (LDG) dans le cadre des demandes de mutation;

S'OPOSENT fermement à toute mobilité géographique forcée;

S'OPOSENT fermement à toute remise en cause de l'indexation de la rémunération des fonctionnaires de l'outre-mer ;

EXIGENT l'ouverture immédiate de négociation de l'Indemnité Temporaire de Retraite (ITR) sur la base des droits et besoins des agents publics ultramarins concernés ;

DEMANDENT le bénéfice du PSLA (prêt social location-accession à la propriété) pour permettre aux fonctionnaires ultramarins d'accéder plus facilement à la propriété ;

EXIGENT la mise à disposition de logement pour les fonctionnaires affectés en Outre-Mer ;

EXIGENT l'augmentation du BDIL (budget déconcentré des initiatives locales) avec la création des Secrétariats Généraux Communs Départementaux (SGCD);

EXIGENT la mise en place de la convergence, au titre de l'OTE, afin d'avoir enfin une restauration de qualité ;

EXIGENT la reconstitution de carrières pour les agents de la préfecture de Mayotte intégrés dans la fonction publique de l'Etat ;

S'OPOSENT à la diminution constante des effectifs et à la baisse de la masse salariale globale dans les DOM et les collectivités d'outre-mer qui connaissent une situation économique et sociale particulièrement difficile ;

Le congrès mandate de nouveau le CSN pour la mise en œuvre de cette motion.



MOTION RETRAITE

La Section Nationale des Retraités du syndicat national CGT – FORCE OUVRIERE des personnels des préfectures et des services du ministère de l'Intérieur, réunie en assemblée générale le 8 Novembre 2023 à Erdeven (Morbihan), exprime sa solidarité avec ses camarades en activité et apporte son total soutien à leurs revendications. Elle adopte la résolution suivante :

SUR LE POUVOIR D'ACHAT

La section nationale des retraités

DEPLORE la poursuite de la dégradation du pouvoir d'achat des retraités avec une perte sur leurs revenus de 20 % sur 15 ans dont 9,6 % depuis le 1er Janvier 2017 soit l'équivalent de 2,6 mois de pension en moyenne.

PREND ACTE de la revalorisation des pensions fixée à 5,2 % au 1er Janvier 2024 mais ne peut que constater qu'elle n'est pas à la hauteur de la flambée des prix de l'énergie, du carburant, des services, de l'alimentation ainsi que des taxes en 2023 avec une inflation à 2 chiffres sur de nombreux postes de dépenses. **EXIGE**, en conséquence, un rattrapage significatif et immédiat, soit 10 % d'augmentation pour tous les retraités en totale solidarité avec la revendication exprimée par notre Confédération.

RAPPELLE sa revendication d'un mode de calcul de la revalorisation des pensions et retraites qui tienne compte de la réalité de l'évolution du coût de la vie et notamment des dépenses contraintes et incompressibles.

S'INDIGNE des nouveaux déremboursements de la Sécurité Sociale en particulier le projet du doublement des franchises et le déremboursement des frais dentaires.

DEMANDE le rétablissement de la demi-part pour les parents ayant élevé seul(e) un enfant pendant moins de 5 ans ainsi que pour les veufs et les veuves.

DEMANDE la suppression de la fiscalisation des majorations de pensions accordées aux pensionnés qui ont élevé au moins 3 enfants.

DEMANDE une revalorisation des pensions de réversion.

SUR LA SANTE

La section nationale des retraités

CONSTATE et **DEPLORE** la désorganisation importante et sans précédent de notre système de santé déjà révélée par la pandémie au COVID 19 ;

DENONCE la faillite de l'hôpital public et des services d'urgence à bout de souffle.

DENONCE les difficultés d'accès aux soins du fait des déserts médicaux, des délais d'attente des consultations,

DENONCE le scandale des dépassements d'honoraires.

CONSTATE que les personnes âgées et les retraités sont les plus fragilisés.

CONSIDERE que le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2024 (PLFSS 2024) ne répond pas aux attentes.

EXIGE des moyens en équipements et en personnels aujourd'hui notoirement insuffisants.

EXIGE la mise en place d'une véritable médecine de proximité.

ESTIME que le secteur privé de l'hospitalisation doit être associé au service public dans les conditions qui sont celles fixées par la Sécurité Sociale.

REAFFIRME que la santé est une priorité nationale et qu'à cet égard ses dépenses ne sauraient être soumises à régulation budgétaire.

PERTE D'AUTONOMIE

La Section Nationale des Retraités :

DEPLORE l'abandon de la loi GRAND AGE

EXIGE pour ce faire une programmation annuelle des investissements à réaliser et leur financement à hauteur des besoins exprimés dans tous les rapports publics sur le sujet notamment sur la situation des EHPAD.

DEMANDE la création du nombre d'emplois nécessaires, mieux rémunérés et mieux qualifiés avec l'objectif d'un ratio d'un agent pour un résident.

S'INDIGNE du coût excessif de la prise en charge en établissement dissuasif pour de nombreux retraités.

La Section Nationale des Retraités :

CONSIDERE que :

- L'AIDE AU MAINTIEN A DOMICILE reste une priorité

- La situation des proches aidants – le plus souvent eux-mêmes âgés – doit être mieux prise en compte

DEMANDE :

- La création de davantage de structures temporaires

- Une amélioration significative du DROIT AU REPIT

- Des effectifs plus nombreux, mieux formés, dont les conditions d'intervention sont mieux adaptées à la personne aidée.

- Une augmentation du plafond de ressources retenus pour l'attribution des aides.

La Section Nationale des Retraités :

ESTIME que nos aînés doivent vieillir dans la dignité et qu'il est du devoir des pouvoirs publics de leur assurer une protection sociale, à la hauteur des besoins, de qualité et accessible quelles que soient leurs ressources.

CONSIDERE à cet égard que la perte d'autonomie constitue un 5ème risque qui, comme la maladie, doit être couvert et financé par la Sécurité Sociale.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

La Section Nationale des Retraités :

RAPPELLE que les pensionnés qui d'ailleurs ne bénéficient pas de l'aide de l'Etat employeur subissent une tarification à l'âge qui grève leurs budgets alors qu'ils ont à faire face à un accroissement de leurs dépenses de santé.

DEMANDE le bénéfice d'un CREDIT D'IMPOT sur les cotisations Mutuelle payées par les retraités.

CONSIDERE qu'il s'agit là d'une mesure d'équité et de solidarité intergénérationnelle.

SERVICE PUBLIC :

La Section Nationale des Retraités :

REAFFIRME son attachement au service public garant de l'égalité de traitement de tous les citoyens et fondement de notre République

CONDAMNE la politique de suppression d'effectifs, de fermeture de services, de suppression de lits dans les hôpitaux menée par le gouvernement qui affecte les usagers et tout particulièrement les personnes âgées.

CONSTATE que, malgré les recommandations de la Défenseure des Droits, les pouvoirs publics mettent en œuvre la dématérialisation totale des formalités et procédures ainsi que l'accès aux renseignements et documents administratifs.

DEPLORE la régression à laquelle nous conduit la fracture du numérique pénalisant nombre de citoyens de tous âges et particulièrement les plus âgés qui ne disposent pas d'un outil informatique et de l'accès pour à Internet ou ne le maîtrisent pas.

EXIGE, conformément à une jurisprudence constante du Conseil d'Etat, qu'une alternative soit systématiquement mise en place pour toute procédure dématérialisée.



➔ NOS INVITÉS AU CONGRÈS



De gauche à droite :
Assan MEZIANE secrétaire général de FO CENTRALE

Noël RUBIO secrétaire général de FO SIC

Grégory JORON secrétaire général de UNITE SGP POLICE

Christine MAROT secrétaire générale FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Yves LEFEBVRE secrétaire général de la FSMI FO

Christian GROLIER secrétaire général de la FGF FO

Absent sur la photo :
Laurent CAUQUIL CG FO Gendarmerie

DÉCLARATION DE CANDIDATURE POUR L'ACCUEIL DU PROCHAIN CONGRÈS : SECTION DE LA MARNE 51



→ LE NOUVEAU CONSEIL SYNDICAL NATIONAL

LE BUREAU NATIONAL



Christine MAROT
Secrétaire générale



Jean François HOSPITAL
Secrétaire général adjoint



Christine JORIS
Trésorière nationale



Pascal MAUSSANT
Trésorier national
adjoint



David PEVERELLI
Secrétaire national



Frédéric CAILLAUD
Secrétaire national



Romuald DELIENCOURT
Secrétaire national

LES CONSEILLERS SYNDICAUX NATIONAUX



Laurent BELLIARD



**Catherine
BEN ASSAYA**



Olivier BERGER



**Jean-Pierre
BOURKAÏB**



Brigitte FAIDHERBE



Alain FLATTIN



**Bénédicte
LAVOCAT-MAILHOS**



Didier SABATHÉ



**Céline
THUEL-BOULÈGUE**



Josiane TORILLEC



Bernard RIBET
Président Section
Nationale Retraités
Membre de droit





FO PRÉFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

